

Biodiversité : Que faire avec les 70 % des territoires non protégés ?

Dossier de la rédaction de H2o
November 2024

Le fait de porter toute l'attention sur la protection de 30 % des terres et des mers de la planète pourrait faire oublier l'importance de se soucier des zones qui ne sont pas protégées.

En signant l'accord mondial sur la biodiversité à Montréal en 2022, les pays de la planète se sont engagés à protéger au moins 30 % des terres et des eaux intérieures, ainsi que 30 % des zones marines et côtières. C'est un défi monumental, considérant ce que nous avons réussi à protéger jusqu'à maintenant. Les derniers chiffres sortis durant la conférence des Nations unies sur la biodiversité à Cali, la COP16, nous rappellent tout le travail qui reste à faire. Selon le rapport Protected Planet, publié le 28 octobre par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), il faut redoubler d'efforts : la superficie des aires protégées doit doubler sur terre et tripler en mer d'ici cinq ans. Pour donner un ordre de grandeur, il faudrait encore protéger l'équivalent de la superficie de la Russie pour les terres et l'équivalent de l'océan Indien pour les zones maritimes. En effet, à peine 17,6 % des terres et 8,4 % des mers sont désormais protégées à l'échelle planétaire. On le voit, il y a loin de la coupe aux lèvres.

Étienne Leblanc - Radio-Canada